



Commune de
St-Sulpice

1

**Procès-verbal N° 08/25 de la Séance du Conseil communal
Mercredi 5 novembre 2025 à 20h00
Complexe communal du Léman**

2

3 Présidence : M. David-André Knüsel

4 Secrétaire : Mme Suna Flüeli

5 Scrutateurs : M. Christian Lehmann

6 M. Benito Quintas

7 Huissière : Mme Jade Virdee

8

9

10 ORDRE DU JOUR

11

12 1. Appel

13 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 5 novembre 2025

14 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025

15 4. Communications du Bureau et de la Municipalité

16 5. Dépôt du Préavis n° 15/2025 : « Demande d'un crédit de CHF 61'000.- TTC pour l'achat d'un tracteur
17 tondeuse pour le Service de la voirie »

18 6. Dépôt du Préavis n° 16/2025 : « Budget 2026 »

19 7. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

20 8. Propositions individuelles et divers

21

22 Le Bureau souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil communal, à M. le Syndic ainsi qu'aux
23 membres de la Municipalité à l'occasion de la 39^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026.

24

25

26

27

28

29

30

31

32

1. Appel

M. le Président constate que tous les membres du Conseil communal ont été convoqués en date du 24 octobre 2025, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal¹. Il passe la parole à Mme S. Flüeli, secrétaire, pour l'appel.

Conformément à l'art. 53 al. 4² du Règlement, des personnes arrivent pendant les 15 minutes qui suivent l'heure fixée pour l'appel.

Effectif du Conseil :	58	
Excusé(s) :	18	Mmes Froehlich, Micolis, Nussbaumer, Pojer, Richards ; MM. Affolter, Bernasconi, Bidinost, Billeter, Clerc, Décoppet, Guillot, Hirsch, Krafft, Lasseb, Richards, Tonascia, Vermeulen.
Absent(s) :	7	Mme Guthmuller, M. Bizzo, Delessert, Hauschild, Mouvet, Tepr, Wirth.
Démissionnaire(s)	0	
Présent(s) :	33	

L'effectif du Conseil est de 58. Le nombre de membres présents se monte à 33. La majorité absolue est fixée à 17 membres. Le cinquième des membres se monte à 7 membres.

M. le Président constate l'arrivée de M. Hauschild et Mme Guthmuller dans les temps et réadapte l'effectif de la séance. Ces derniers passant d'absents à présents, l'effectif du Conseil se monte à 35. La majorité absolue passe à 18 membres. Le cinquième des membres reste inchangé à 7 membres. Le quorum est fixé à 30 (art. 54 RCC + 26 LC)³. Il est atteint, de sorte que le Conseil peut valablement délibérer. Tous les membres de la Municipalité sont présents. M. le Président déclare la séance ouverte (art. 57 RCC)⁴.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 5 novembre 2025

M. le Président informe que 8 points figurent à l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite intervenir au sujet de l'ordre du jour.

La Municipalité prend la parole : **M. E. Dubuis – Syndic** propose que M. Nicolas Marcoz, boursier communal et chef du Service des finances de la Commune, puisse intervenir au cours des débats notamment sur le point concernant le budget et demande au Conseil communal de lui accorder ce droit.

M. le Président demande si quelqu'un dans l'Assemblée s'oppose à ce que M. Marcoz puisse intervenir lors des discussions, tel n'est pas le cas. Il invite ensuite les membres à intervenir au sujet de l'ordre du jour. Aucune intervention n'est demandée, l'Assemblée passe au vote :

L'ordre du jour du 5 novembre 2025 est accepté à l'unanimité.

¹ Art. 52 al. 3 RCC : La convocation doit être expédiée à bref délai, mais au moins cinq jours à l'avance, cas d'urgence réservés. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

² Art. 53 al. 4 RCC : Les membres du conseil qui n'ont pas répondu à l'appel sont admis à s'inscrire sur une feuille de présence pendant les quinze minutes qui suivent l'heure fixée pour l'appel.

³ Art. 54 RCC : Le conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres.

⁴ Art. 57 al. 1 RCC : S'il est constaté par l'appel nominal que le quorum fixé à l'Art. 54 est atteint, le président déclare la séance ouverte.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025

M. le Président constate que les Conseillers ont pu prendre connaissance de la proposition de procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025 et demande si quelqu'un souhaite la lecture intégrale ou partielle, ce qui n'est pas le cas. Il demande si quelqu'un a une remarque à formuler ou une éventuelle rectification ?

M. C. Golaz demande le remplacement en page 18 :
Ligne 22, remplacer « ORPC Rolle » par « ORPC ROL ».

Il n'y a pas d'autre intervention, le point est passé au vote, dont les résultats sont les suivants :

**Le procès-verbal n° 07/25 de la séance du 8 octobre 2025 modifié est accepté.
(31 voix pour, 0 contre, 3 abstentions)**

4. Communications du Bureau et de la Municipalité

Pour Le Bureau du Conseil :

M. le Président indique que, parmi les événements survenus à St-Sulpice depuis la dernière séance, la fête d'Halloween s'est déroulée samedi 1^{er} novembre 2025 sur la place du village, à l'initiative de l'Association des parents d'élèves. Il précise que de nombreux participants, costumés en fantômes, sorciers, monstres et autres personnages, étaient présents.

Il poursuit en rappelant que, lors de la dernière séance, M. Hostettler avait interpellé le Bureau sur deux points : la fixation des dates des commissions et la remise des rapports des commissions. Il indique qu'une consultation a été menée au sein du Bureau, auprès de la secrétaire et de la Municipalité.

Concernant la fixation des dates de commissions, il mentionne que le système actuellement en place a été instauré il y a environ deux ans par le Bureau de l'époque, à la suite de difficultés rencontrées au sein des commissions ad hoc, qui peinaient à se réunir faute de trouver une date commune. Il indique que le système actuel présente certains avantages, mais qu'il semble entrer en contradiction avec le Règlement du Conseil communal. Il relève également l'impossibilité pour les membres des commissions permanentes de se faire remplacer, le Règlement du Conseil communal ne prévoyant pas de suppléants. Il précise que le Bureau a décidé d'apporter certaines adaptations. S'agissant d'abord des commissions permanentes, il rappelle que leur composition est connue à l'avance et qu'une discussion a eu lieu avec la Municipalité à ce sujet. Les municipaux s'engagent désormais à prendre contact en amont avec la présidence de la commission concernée afin de fixer une date qui convienne à l'ensemble des commissaires. Il indique que la date retenue sera inscrite sur la page de garde du préavis. Pour les commissions ad hoc, il rappelle que le système actuel, qui prévoit la proposition de deux dates, facilite l'organisation, notamment pour assurer la disponibilité des commissaires, du Municipal en charge du préavis, ainsi que celle d'éventuels chefs de service ou intervenants externes. Il précise que, dans l'optique d'offrir davantage de flexibilité, la page de garde sera modifiée : à la place de « séance de commission » par « propositions de dates de commission », tout en maintenant deux dates au choix, pour lesquelles la Municipalité s'assurera de la disponibilité du Municipal délégué et des intervenants concernés. Il relève que ce système permet de fixer d'emblée deux dates tout en laissant la possibilité d'en retenir une autre si une situation particulière l'exige.

S'agissant maintenant des rapports de commissions, il indique que la situation est plus complexe. Il rappelle que le Règlement prévoit plusieurs délais distincts : la commission doit déposer son rapport au moins 8 jours avant la séance ; les rapports de commissions et les procès-verbaux doivent parvenir au moins 3 jours ouvrables avant la séance ; la convocation doit être expédiée au moins 5 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ; enfin, le rapport de la COGEFI sur les comptes ainsi que celui sur la gestion doivent être communiqués au moins 10 jours avant la

délibération. Il précise, dans ce contexte, que la secrétaire est employée à 30 %, présente le vendredi toute la journée ainsi qu'une partie du lundi, avec un autre emploi à côté, ce qui ne permet pas de modifier ses jours de travail selon les besoins ponctuels. Il indique que le Bureau a décidé de ne pas modifier la date d'envoi de la majorité des documents. L'envoi restera fixé au vendredi précédant la semaine qui précède la séance du Conseil communal, donc 12 jours avant la séance. Il rappelle que le Règlement autorise l'Assemblée ainsi que le Bureau, à impartir un délai pour le dépôt d'un rapport. Il précise que le Bureau n'entend pas appliquer une sévérité excessive quant à la date de remise, mais au contraire faire preuve de souplesse, étant conscient que la rédaction de certains rapports peut prendre du temps. Il rappelle également que si une commission ne peut pas rapporter à la date prévue, elle doit l'en avertir, afin qu'il en informe à son tour le Conseil communal. Il précise enfin, à titre personnel, qu'il n'entend pas s'opposer à un report de quelques jours pour la remise d'un rapport de commission, en soulignant toutefois que cela entraînera un deuxième envoi papier, avec des coûts supplémentaires, et que cet envoi ne pourra pas toujours être réalisé immédiatement en raison de l'emploi du temps de la secrétaire. Il aborde ensuite la question des décomptes d'indemnités 2024/2025. Il indique que la secrétaire a établi les décomptes pour l'ensemble des conseillers, à l'exception de ceux de la COGEFI, qui présentent une complexité plus importante. Il précise que ces derniers sont également en voie de finalisation. Il indique que les versements sont intervenus ou devraient intervenir très prochainement. Il indique enfin que le Bureau a reçu un courrier daté du 26 octobre 2025, lui transmettant copie d'un courrier daté du même jour, adressé à la Municipalité de St-Sulpice. Cette lettre, rédigée par M. Marc Collomb, agissant au nom de riverains, concerne les nuisances au chemin des Pierrettes, à l'avenue du Léman et au chemin du Crêt. Il en fait la lecture en séance. Le courrier est annexé au présent procès-verbal.

Pour la Municipalité :

M. E. Dubuis – Syndic rappelle que le Conseil communal a accordé en 2023 à la Municipalité un crédit de CHF 285'000.– pour l'élaboration du Plan d'affectation du Laviau. Il indique que ce montant a permis d'organiser une démarche participative, puis de mobiliser pendant plusieurs mois trois bureaux d'études spécialisés respectivement dans l'aménagement du territoire, la mobilité et l'environnement. Il précise qu'une fois le dossier complet constitué, celui-ci a été transmis au Canton, qui l'a retourné avec une série d'observations. Il indique que le dossier est désormais prêt et qu'il sera mis à l'enquête du 18 novembre au 17 décembre 2025. Il ajoute que la Municipalité organisera une soirée d'information pour la population le 25 novembre 2025, et qu'une séance de présentation et d'échanges avec la Commission du Laviau est prévue le lundi 10 novembre 2025. Il poursuit en rappelant que, lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2025, il avait été mentionné que les travaux de planification financière avaient débuté. Ces travaux ont commencé par une présentation des circonstances ayant conduit la Commune à la mauvaise situation financière actuelle. Il précise que les travaux se poursuivront dans les prochaines semaines par l'étude de plusieurs scénarios d'avenir. Il indique que la Municipalité s'est réunie ce lundi 3 novembre 2025 afin de prioriser les investissements prévus pour les années à venir. Il précise que le Service des finances est en train d'affiner les propositions de la Municipalité avant transmission à M. Storto (BDO). Il ajoute que M. Storto reviendra prochainement présenter à la Municipalité ses conclusions, portant sur les implications financières de différents scénarios d'investissement pour les finances communales. Enfin, il indique que la Municipalité a décidé d'apporter son soutien aux partis politiques dans le cadre de la prochaine campagne électorale. À cet effet, des panneaux d'affichage seront mis à disposition sur le territoire communal. Il précise que ces panneaux seront conçus pour accueillir des affiches verticales format F4 « format mondial » et seront disposés par groupe de quatre, pour les quatre partis actuellement en lice. Il indique que quatre emplacements ont été retenus : deux au centre de la Commune, un à l'est et un à l'ouest. Il précise que les deux panneaux du centre se situeront devant la Maison des Crêtes et sur la partie herbeuse du Bochet 1. Celui de l'est sera installé sur la partie nord du chemin du Pâqueret, entre le chemin du Bochet et la route Cantonale. Celui de l'ouest sera placé à l'extrémité de la rue du Centre, près de l'arrêt Venoge-Sud. Il indique que le centre de la Commune et ses trois entrées principales seront ainsi couverts.

1 **Mme C. Willi - Vice-Syndic** indique, en premier lieu, que la mise à l'enquête relative au renouvellement de la
2 concession du Port de la Venoge, effectuée entre le 26 septembre et le 27 octobre 2025, est terminée. Elle
3 précise que trois oppositions ont été reçues et transmises au Canton pour traitement. Elle précise aussi que ce
4 type d'opposition est traité par ce dernier.

5 Elle aborde ensuite la question du ramassage porte-à-porte du papier-carton. Elle rappelle que le passage à une
6 collecte mensuelle est intervenu en début d'année 2024 et que, sur la base des constats des services ainsi que
7 pour répondre partiellement au postulat Tonascia et consorts, il a été décidé d'ajouter une tournée
8 supplémentaire pendant les fêtes de fin d'année. Elle indique que ce ramassage supplémentaire aura lieu le
9 24 décembre 2025. Elle précise que les collectes mensuelles reprendront dès le mercredi 14 janvier 2026. Elle
10 ajoute que l'information sera transmise aux habitants par un courrier accompagnant l'envoi de l'Info-
11 Déchets 2026.

12
13 **Mme A. Merminod – Municipale** donne quelques informations concernant les listes d'attente dans les structures
14 préscolaires et parascolaires de la Commune. Elle précise que, dans les réfectoires, au vu du nombre d'enfants,
15 les conditions d'inscription ont été resserrées et que les parents doivent désormais fournir une attestation de
16 leur employeur. Elle indique que, pour le réfectoire 1P à 4P, il n'y a aucune liste d'attente à ce jour et que
17 36 enfants y sont accueillis. Pour le réfectoire 5P à 8P, elle indique que 5 enfants figurent actuellement sur une
18 liste d'attente. Elle précise que les parents concernés n'ont pas encore transmis tous les documents requis et
19 que ces enfants seront accueillis dès réception de ceux-ci. Elle indique que 115 enfants sont actuellement
20 accueillis dans ce réfectoire. S'agissant de l'UAPE, elle indique que la capacité est de 96 places, avec 15 enfants
21 en liste d'attente. Elle précise que 11 de ces enfants ont obtenu une place au réfectoire 1P à 4P et que 4 n'ont
22 pas obtenu l'ensemble des places souhaitées. Elle indique qu'une nouvelle organisation a été mise en place : les
23 enfants inscrits à l'UAPE peuvent désormais participer à toutes les activités (telles que la gymnastique, le
24 taekwondo ou autre) organisées à proximité de l'école, sans devoir choisir entre ces activités ou l'UAPE. Elle
25 relève que cette évolution a été rendue possible grâce à une bonne collaboration avec les sociétés locales. Elle
26 précise que, chaque jour, à l'exception du mercredi, 247 enfants prennent leur repas de midi dans les structures
27 de restauration scolaire, ce qui représente environ les trois quarts des enfants concernés. Concernant la garderie,
28 elle indique que 100 demandes ont été enregistrées et sont en cours de traitement, dont 20 demandes
29 concernent des enfants domiciliés à St-Sulpice. Elle précise qu'il ne sera pas possible d'accueillir ces 20 enfants
30 dans la garderie communale, Elle ajoute que cela ne signifie pas qu'ils ne trouveront pas une place ailleurs dans
31 le réseau. Elle indique enfin que la garderie de la Commune fonctionne actuellement à 95 % de sa capacité, avec
32 une majorité d'enfants domiciliés dans la Commune.

33
34 **M. R. Piller – Municipal** indique que M. Pietro Jaeggli, nommé chef du Service de l'aménagement du territoire le
35 1^{er} octobre 2025, a présenté sa démission après dix jours de fonction. Il précise que, lors de l'entretien de départ,
36 M. Jaeggli a indiqué ne pas avoir anticipé l'ampleur de la charge de travail, la complexité des dossiers et la
37 lourdeur des procédures administratives. Il relève que ce départ est d'autant plus surprenant que M. Jaeggli était
38 attendu depuis plus de six mois et que son intégration semblait bien engagée. Il mentionne que plusieurs
39 échanges durant la première semaine laissaient entrevoir un démarrage positif. Il précise toutefois que M. Jaeggli
40 a quitté son poste le jour même de sa décision, ce qui a entraîné une certaine déstabilisation au sein du service.
41 Il indique que, malgré ce départ regrettable, des mesures ont été prises pour assurer la continuité du service. Il
42 précise qu'en collaboration avec le Service des ressources humaines, la mise au concours du poste a été lancée
43 dès le lendemain. Il ajoute que, dans l'intervalle, la gestion du service est assurée par M. Mathieu Allaz.

1 **5. Dépôt du Préavis n° 15/2025 : « Demande d'un crédit de CHF 61'000.- TTC**
2 **pour l'achat d'un tracteur tondeuse pour le Service de la voirie »**
3

4 **M. le Président** constate que l'Assemblée a pu prendre connaissance de ce préavis, et demande si la Municipalité
5 a quelque chose à ajouter.
6

7 **Mme C. Willi - Vice-Syndic** invite les membres de la Commission ad hoc à se rendre auprès de M. Allemann à
8 l'issue de la séance afin de fixer la date de cette dernière.
9

10 **M. le Président** ouvre la discussion. Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, il clôt la discussion. Il
11 indique que le préavis sera examiné par une commission ad hoc, composée de cinq membres et présidée par le
12 groupe des SCD. Il annonce la composition de cette commission, à savoir M. Allemann (SCD) en qualité de
13 président, M. Krafft (ASSE), M. Wirth (ASSE) et M. Nathusius (PLR). Il précise que, pour les Vert-e-s, aucune
14 réponse n'a encore été reçue de la part du chef de groupe, M. Guillot. Il demande si un membre des Vert-e-s est
15 en mesure d'indiquer qui participera à cette commission.
16

17 **Mme E. Lyonette** propose à M. le Président de régler ce point à l'issue de la séance.
18

19 **M. le Président** indique que la remise du rapport de la Commission est souhaitée le 27 novembre 2025, et non
20 le 29 novembre 2025, contrairement à ce qui figure sur la page de garde du préavis.

21 **6. Dépôt du Préavis n° 16/2025 : « Budget 2026 »**
22

23 **M. le Président** constate que l'Assemblée a pu prendre connaissance de ce préavis, et demande si la Municipalité
24 a quelque chose à ajouter.
25

26 **M. E. Dubuis – Syndic** indique que la Municipalité a élaboré le budget 2026 de la Commune selon la même
27 méthodologie que pour la seconde version du budget 2025, en se basant sur les dépenses attendues de l'année,
28 sans prévoir de marges importantes pour les imprévus. Il précise que la Municipalité a poursuivi un effort
29 important sur les charges. Il relève toutefois que la Commune ne maîtrise qu'une faible partie de celles-ci. Il
30 indique que le budget 2026 en fournit un exemple « caricatural » : les dépenses liées aux transports publics,
31 imposées à la Commune, ont été annoncées en hausse de CHF 365'000.- par rapport à l'année dernière. Il
32 souligne que cette somme correspond exactement à un point d'impôt et que cette augmentation imposée, à elle
33 seule, absorbe un point d'impôt. S'agissant des revenus, il indique que la Municipalité n'a pas souhaité embellir
34 artificiellement la situation, ayant repris les principes de calcul de la fiduciaire BDO pour l'estimation de la fiscalité
35 directe (impôts des personnes physiques et morales). Il précise que la fiscalité indirecte, c'est-à-dire les revenus
36 conjoncturels, a été estimée de manière pragmatique sur la base des moyennes de plusieurs années ou des
37 tendances observées. Il souligne qu'il aurait été possible d'aboutir à des montants plus élevés, mais que la
38 Municipalité a préféré faire preuve de prudence afin de rester réaliste.
39

40 **M. le Président** ouvre la discussion.
41

42 **M. R. Pache** demande si les CHF 30 millions annoncés par le Conseil d'Etat, qu'il souhaite mettre à la charge des
43 communes, sont déjà intégrés dans le budget présenté. Il souhaite ensuite connaître les impacts possibles pour
44 la Commune dans le cas contraire.
45

46 **M. E. Dubuis – Syndic** indique que la perspective du Canton de rechercher, sauf erreur, CHF 39 millions du côté
47 des communes a effectivement suscité des inquiétudes. Il rappelle que ce point avait déjà été évoqué lors de la

1 dernière séance. Il indique qu'il existe un bon espoir que le lobby des communes, très puissant, puisse influencer
2 la décision dans un sens favorable aux communes, en rappelant qu'environ un tiers du Grand Conseil est
3 composée de Syndics et Municipaux. Il indique que l'objectif serait que les communes n'aient pas à assumer ces
4 CHF 39 millions, ou qu'elles ne contribuent qu'à une partie de cette charge. Il ajoute qu'une estimation
5 préliminaire a été effectuée concernant l'impact potentiel sur St-Sulpice si le Canton devait maintenir cette
6 demande de CHF 39 millions. Il précise que, dans cette hypothèse, cela représenterait pour la Commune environ
7 un point d'impôt.

8
9 **M. R. Gygax** indique qu'il souhaite revenir sur l'information donnée par M. le Syndic concernant la hausse des
10 coûts liés aux transports publics. Il relève qu'une augmentation de CHF 300'000.– constitue déjà un montant
11 important par rapport aux comptes 2024. Il ajoute que, selon ses estimations, l'augmentation entre les comptes
12 et le budget pourrait s'élever à environ CHF 1 million, soit un montant nettement supérieur au CHF 300'000.–. Il
13 adresse sa question à la Commission de gestion et des finances, en demandant quelles mesures la Municipalité
14 a prises pour endiguer ces coûts, et quelles sont les dispositions légales qui permettent, selon son expression,
15 une gestion « trumpienne » de la part des TL (Transports lausannois).

16
17 **M. C. Golaz** se réfère aux pages 62 et 63 du Budget, où sont présentées les raisons de la hausse liée aux MBC
18 (Transports de la région Morges-Bière-Cossonay), notamment la mise en service du nouveau garage de Denges.
19 Il relève qu'il y est mentionné une série de rétrocessions mais il demande quel est le montant exact lié à la mise
20 en service du nouveau garage des MBC à Denges, et souhaite savoir de quelle manière ce coût se répercute sur
21 la Commune. Il indique ne pas comprendre pourquoi un nouveau bâtiment des MBC, situé dans une autre
22 commune, doit entraîner une telle charge pour St-Sulpice. Il ajoute qu'il comprend les coûts liés à des lignes ou
23 à la circulation des transports publics sur le territoire communal, mais pas ceux liés à un nouveau bâtiment situé
24 en dehors de la Commune. Il précise ne pas saisir pour quelle raison la Commune est taxée sur ce bâtiment.

25
26 **M. E. Dubuis – Syndic** répond que le coût du nouveau garage-parking de Denges est répercuté auprès de
27 l'ensemble des bénéficiaires des MBC. Il indique que, dans la mesure où la Commune bénéficie des prestations
28 des MBC, elle doit également y contribuer.

29
30 **M. C. Lehmann** remercie la Municipalité au nom du Comité de la Société de Développement pour l'augmentation
31 de la subvention de CHF 25'000.– à CHF 30'000.–. Il indique que le Comité en est sincèrement reconnaissant. Il
32 pose ensuite une question concernant les quotes-parts FERL (Fonds pour l'équipement touristique de la région
33 lausannoise) et Lausanne Tourisme. Il relève que ces montants semblent fluctuer, probablement en fonction des
34 revenus issus de la taxe de séjour. Il indique qu'il est intéressant de constater que, dans le budget 2025, les
35 revenus inscrits sont presque réduits de moitié par rapport à ceux prévus dans le budget 2026. Il ajoute qu'en
36 comparant avec les comptes 2024, les revenus apparaissent à nouveau plus élevés. Il demande si des précisions
37 peuvent être apportées quant à ces variations, et quel rôle joue le prélèvement du fonds de tourisme dans ces
38 fluctuations.

39
40 **M. le Président** demande si quelqu'un souhaite encore intervenir. Tel n'est pas le cas, il clôt la discussion. Il
41 indique que le préavis sera examiné par la COGEFI. Il précise qu'une communication a été envoyée par courriel,
42 invitant les membres du Conseil à transmettre leurs questions à la Commission afin qu'elles puissent être traitées
43 lors de leur future séance. Il indique que la remise du rapport de la COGEFI au greffe est souhaitée pour le
44 27 novembre 2025, au plus tard.

7. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux

M. le Président invite les délégués qui le souhaitent à prendre la parole.

- AJESOL (Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois) : **pas de communication**.
- APREMADOL (Association pour la Prévention et le Maintien au Domicile) : **pas de communication**.
- ARASOL (Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois) : **Mme Richards et M. Guillot** sont excusés, **pas de communication**.
- Conseil d'établissement primaire et secondaire : **Mme F. Pojer** est excusée, **pas de communication**.
- ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) : **M. C. Golaz** indique que le Conseil intercommunal de l'ORPC s'est tenu le 4 novembre 2025. Le budget ainsi que l'achat d'un nouveau véhicule destiné à remplacer un véhicule ayant effectué vingt ans de service ont été validés. Ce véhicule a été acquis auprès du garage LARAG pour un montant de CHF 59'000.–. Il précise qu'une discussion mouvementée a eu lieu concernant un éventuel déménagement des bureaux de l'ORPC de Chavannes à Ecublens. En raison des délais liés aux systèmes démocratiques, il n'a toutefois pas été possible de déposer les demandes à temps pour obtenir ces nouveaux locaux. Deux budgets ont donc été présentés : l'un avec déménagement et l'autre sans. Pour St-Sulpice, le budget avec déménagement s'élevait à CHF 87'000.– pour 2026, et celui sans déménagement à CHF 81'000.–. Il souligne que le montant figurant dans le budget 2025 de la Commune correspond à ces CHF 81'000.–, de sorte qu'aucune surprise n'est à prévoir du côté de l'ORPC.
- PolOuest (Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) : **Mme E. Lyonette** indique qu'une séance s'est tenue le lundi 3 novembre 2025 avec la commission ad hoc chargée de la question de la discrimination et de sa prévention. La commission ad hoc a reçu un rapport portant sur la confiance envers la Police régionale de l'Ouest lausannois dans la prévention de la discrimination, fondé sur des travaux scientifiques. Elle précise que la commission a été informée des mesures mises en place par la police pour prévenir toute forme de discrimination ainsi que des moyens de formation existants. Un comparatif entre les services de police de Lausanne et de l'Ouest lausannois a également été présenté. Elle relève que le contrôle du comportement des policiers est organisé de manière différente et plus stricte dans l'Ouest lausannois qu'à Lausanne, avec un contact direct entre les policiers et leurs superviseurs, permettant de signaler tout événement et de recevoir les plaintes du public. Elle conclut en indiquant que la commission ad hoc a décidé de ne pas créer de commission permanente, mais de rédiger un rapport destiné au Conseil intercommunal.

8. Propositions individuelles et divers

M. C. Lehmann rappelle la visite au Musée Bolo du 27 novembre 2025, dont l'annonce a été mise en page « magistralement » par le rédacteur en chef, Gabriel Décoppet, dans le dernier numéro du Serpeliou. Il souligne que cette visite présente un intérêt particulier pour le quartier de l'innovation, thème déjà mis en avant par lui-même lors de la séance du Conseil du 10 septembre 2025. D'après lui, cela mérite le déplacement, notamment grâce à une exposition spéciale consacrée au premier micro-ordinateur suisse, le SMAKY, conçu dans les années 1970 par le Professeur Jean-Daniel Nicoud, quelques mois avant l'apparition des premiers micro-ordinateurs américains comparables. Il ajoute que la visite sera également valorisée par la découverte des installations de grande envergure abritant les superordinateurs CRAY utilisés notamment au CERN, au Centre de calcul scientifiques de l'EPFL et au CSCS de Lugano pour la simulation météorologique. Il précise enfin que la visite sera guidée par M. Cédric Gaudin, qui a promis de mettre en marche le superordinateur IBM Blue Gene, habituellement inaccessible au public.

1 **M. le Président** demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole, personne ne s'exprimant, il clôt la
2 séance à 20h47.
3

4

5 David-André Knüsel

Suna Flüeli

6

7

8

9 Le Président

La Secrétaire